



Vivre à domicile Choisir ses propres assistants de vie

**Conseil spécialisé pour
personnes avec un handicap**

Cap-Contact Association

info@cap-contact.ch

021 653 08 18

Contribution d'assistance - Allocation pour impotent - PC/RFM - Autres financements

A photograph on the left side of the page shows a young woman with a bright smile sitting in a wheelchair. A person, likely a caregiver, is leaning over her, partially visible. The image is faded and serves as a background for the text.

La contribution d'assistance

C'est quoi ?

La contribution d'assistance permet aux personnes en situation de handicap, **vivant à domicile**, d'engager leur propre personnel grâce à un soutien financier octroyé par l'Assurance Invalidité (AI).

Le montant financier alloué est déterminé à partir d'une évaluation de vos besoins par l'AI. Il permet de payer les salaires des assistants de vie et les charges sociales dues par tout employeur.

Vous pouvez ainsi organiser librement l'aide et choisir vos assistants de vie. L'assistant ne peut toutefois pas être un parent en ligne directe, ni être marié avec l'assuré ou être son concubin. Il doit être engagé sur la base d'un contrat de travail.

C'est pour qui ?

Vous êtes un adulte, vous vivez dans votre logement ou vous souhaitez sortir d'une institution pour vivre à domicile, et vous percevez une allocation pour im-potent de l'AI.

Vous avez moins de 18 ans ou êtes sous curatelle et vous remplissez les conditions supplémentaires d'octroi :

Pour les mineurs : fréquentation d'une école ordinaire ou être bénéficiaire d'un supplément pour soins intenses d'au moins 6 heures.

Pour les adultes sous curatelle : ne pas vivre avec ses parents ou exercer une activité lucrative sur le marché du travail.

Conseil social spécialisé de Cap-Contact

Au quotidien, c'est comment..?

« La contribution d'assistance...cette solution, je l'avais attendue, j'en avais rêvé. Ne plus avoir de personnes sortant de nulle part qui me sont attribuées pour m'aider dans mon intimité, cela paraît tellement essentiel. Alors en 2012, je fonce avec le sourire, je quitte jeune le domicile familial et je prends un appartement. Si Cap-Contact n'avait pas été là, je serai simplement retournée vivre chez mes parents » N.S.

Partout en Suisse romande Cap-Contact vous soutient dans vos projets et dans votre souhait de rester acteur de votre vie.

Cap-Contact vous aide dans...

- l'évaluation de vos besoins
- votre rôle et vos tâches d'employeur
- la remise gratuite d'outils de gestion :
 - Contrat de travail, coordination et organisation du personnel, fiches de salaire et charges sociales, respect des droits et obligations d'employeur, facturation aux divers organismes
- Les démarches administratives auprès de l'office AI et des prestations complémentaires

- la mise en réseau avec d'autres bénéficiaires

- la mise en relation entre personnes en situation de handicap et assistants de vie

- le soutien aux proches

Pas de droit à la contribution d'assistance ? Notre service de conseil social spécialisé pourra vous renseigner sur les autres sources de financement.

Rester l'agent de sa destinée est fondamental pour notre association, renforcer son pouvoir d'agir fait partie de la dynamique du service social spécialisé de Cap-Contact.



Cap-Contact Association

Sebeillon 9b

1004 Lausanne

info@cap-contact.ch

www.cap-contact.ch

021 653 08 18

CCP : 10-11249-5



Cap-Contact est une association à but non-lucratif qui réunit aussi bien des personnes handicapées que des personnes valides. Depuis sa création en 1988, elle s'engage activement en faveur de l'autodétermination des personnes en situation de handicap.